

**« Il est plus de dix heures, lundi matin, quand après l'arrivée des derniers délégués amenés par le train venant de Paris, le Congrès est ouvert. Ce retard, ainsi que celui qui est subordonné à la vérification des mandats, est attribuable à l'envoi tardif des mandats ; ce retard est certes moins considérable qu'aux Congrès antérieurs, mais il n'en est pas moins préjudiciable ».**

**La Voix du Peuple, « Journal syndicaliste paraissant le dimanche » et « Organe de la Confédération Générale du Travail » débute ainsi son compte rendu du IX<sup>e</sup> Congrès de la CGT convoqué à Amiens du 6 au 13 octobre 1906. Initialement prévu salle de l'Alcazar près de la Mairie, il se réunit en définitive sous le préau d'une école primaire des garçons située rue Rigollot derrière la gare.**

Fondée onze années plus tôt (1895 à Limoges), la CGT a changé. Fragile en ses débuts et pour tout dire, inconsistante, la jeune centrale s'est refondée en 1902 lors du Congrès de Montpellier, au terme duquel, fait important, des militants de formation anarchiste se sont trouvés placés à sa tête. Elle a accru le nombre des fédérations et syndicats affiliés et, surtout, intégré la Fédération nationale des Bourses du travail. La CGT est désormais composée de deux branches autonomes : la section des Bourses et la section des Fédérations. Un Comité confédéral la dirige, composé du Comité de la section des Bourses et de celui de la section des Fédérations.

Les statuts adoptés en 1902 prévoient la réunion d'un « *Congrès national du travail* » tous les deux ans. Le Congrès est le congrès des syndicats : chacun compte pour une voix.

Qui sont les délégués au Congrès d'Amiens ? Sur les 297 délégués, dont une seule femme Alice Delucheux (secrétaire du syndicat de l'habillement d'Amiens), 201 participent pour la première fois à un congrès confédéral. La moyenne d'âge des intervenants est de 36 ans. Au total, 994 mandats vont être validés.

Dans quel état d'organisation se trouve la CGT à l'ouverture du Congrès ? Le nombre des fédérations adhérentes (61) a doublé depuis 1902, celui des syndicats a progressé plus encore passant de 1 043 à 2 399. Le progrès est « *énorme* », « *prodigieux* » dira dans son rapport le secrétaire du Comité confédéral, Victor Griffuelhes. Les Bourses du travail se sont aussi renforcées : en 1902, 83 Bourses regroupaient 1 112 syndicats, en 1906 elles sont 135 avec 1609 syndicats. La diffusion de la *Voix du Peuple*, bien que modeste, est elle aussi en progrès (6 300 exemplaires contre 5 800 deux années auparavant) et des numéros spéciaux consacrés à l'action anti-militariste et pour les huit heures ont été édités à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires.

Les effectifs de la CGT sont à la hausse, ils atteignent, selon les chiffres publiés dans le rapport financier, 203 273 contre 122 067 quatre années plus tôt. Ces progrès, aussi significatifs qu'ils soient, n'infirmant pas le fait que le syndicalisme de la CGT demeure minoritaire. Aux effectifs globaux réduits s'ajoutent de fortes fluctuations professionnelles d'une année sur l'autre. Ces traits écartent le syndicalisme français des exemples étrangers, notamment anglais et allemand, où les syndicats ont le caractère d'organisations de masse.

Le Congrès n'accorde guère d'attention à ce fait, se contentant de saluer les progrès accomplis. Il ne consacre pas non plus une quelconque attention à la situation économique et sociale pourtant en forte transformation. Comment se présente à cette époque le salariat à la libération duquel la CGT entend consacrer ses efforts ?

### **Quelques repères économiques et sociaux**

Après la longue dépression agricole et industrielle (1873-1896) source d'un état de marasme généralisé, l'activité économique a repris avec vigueur : l'industrie et le commerce sont en plein essor. Si la population globale stagne, la population active croît en raison de l'augmentation du nombre des salariés et d'une élévation du taux d'activité : 53% des personnes recensées travaillent (68% des hommes et 39% des femmes). La population active reste à prépondérance paysanne même si celle-ci a décliné (40% des actifs sont dans l'agriculture, 30% dans l'industrie et 26% dans les services tertiaires). En 40 ans la population industrielle n'a progressé que de 5,5%. Les effectifs des secteurs des transports, des communications, du commerce ont fortement grossi. Il en est de même pour les fonctionnaires et, plus généralement, des employés qui sont 1 562 000. On compte 946 000 domestiques. Le nombre des ouvriers s'élève à 9 259 000. Parmi eux 3 385 000 (dont 500 000 immigrés) travaillent dans l'industrie. Un tiers d'entre eux est employé dans des établissements de moins de dix salariés, un quart dans des établissements de 11 à 100 salariés, 40% dans des établissements de plus de 100 salariés, 18,5% travaillent dans des usines de plus de 500 salariés. On dénombre 189 établissements employant plus de mille ouvriers. Au total 4 300 usines moyennes et grandes coexistent avec une poussière de petites fabriques et d'ateliers artisanaux (on compte 8 300 000 patrons). Le travail à domicile, essentiellement féminin, concerne 28% de la population active.

Du côté du droit social, 1906 concrétise le début d'une période d'intervention étatique succédant à la phase libérale qui a marqué presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Certes, des lois sociales ont été prises à partir de 1890, marquant un certain investissement social de l'Etat républicain, mais elles constituent autant de lois particulières quant à leur objet et ne sont pas réunies dans un Code du travail. Le contrat de travail ne repose que sur une égalité formelle des parties, la puissance économique de l'employeur lui permettant de dicter ses conditions. Dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité une réglementation a été cependant installée et un corps d'inspecteurs du travail créé. En juillet 1906, une loi instaurera le repos hebdomadaire du dimanche et un ministère du Travail et de la prévoyance sociale verra le jour le 23 octobre 1906.

Le syndicat professionnel n'a pas droit de cité dans l'entreprise, il n'existe pas d'institutions représentatives du personnel et les moyens de l'action collective ne font l'objet d'aucune formalisation juridique. On ajoutera à ce panorama l'inexistence de régimes de couverture des droits sociaux (hormis le risque professionnel).

Le recours à la grève est devenu important. En 1902, 4 675 000 journées de grève avaient été recensées. En 1906 le nombre double. On recense 1 309 grèves et 9 400 000 journées de grève qui sont le fait de 438 500 grévistes. Hautement symbolique de l'exaspération ouvrière, la catastrophe de Courrières est suivie d'une longue grève de 55 jours. Du

point de vue de l'action gréviste, 1906 marque un tournant. A compter de cette année (excepté pour 1908) on dénombrera jusqu'à la Guerre plus de mille grèves annuelles, jamais moins de 100 000 grévistes et toujours plus d'un million de journées perdues.

### **La CGT s'affirme dans l'action**

Quatre années après que le Congrès de Montpellier ait mis un terme aux incertitudes et inefficacités ayant caractérisé les années précédentes, la CGT affiche un bilan positif.

La réorganisation réalisée à Montpellier a ouvert des possibilités d'action nouvelles : des campagnes nationales ont été organisées, l'agitation antimilitariste s'est développée, l'action contre les bureaux de placement payants a marqué la fin de l'année 1903, se traduisant notamment le 5 décembre par cent meetings. L'action a abouti à un relatif succès : le 9 mars 1904, la Chambre ratifie un texte voté par le Sénat qui autorise les municipalités à supprimer les bureaux. Les méthodes d'action directe ont été mises en œuvre : sabotage, boycottage, instauration du label. Mais la grande campagne emblématique de la période concerne les huit heures et le repos hebdomadaire.

Revendication centrale des 1<sup>er</sup> Mai depuis 1890, la lutte pour la journée de huit heures s'est intensifiée après la décision du Congrès de la CGT de 1904 (Bourges) du développement « *d'une agitation intense et grandissante à l'effet que le 1<sup>er</sup> mai 1906, les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures* ». Pour atteindre cet objectif, écrit Émile Pouget, secrétaire de la section des fédérations et rédacteur de la *Voix du Peuple*, « *il faut orienter les cerveaux, les obséder de cette préoccupation : les huit heures. Il faut que, toujours et partout, les travailleurs y pensent jusqu'au jour fixé pour la réalisation de l'effort décisif* ». Certains militants envisagent le rendez-vous comme le signal de la grève révolutionnaire expropriatrice. Le gouvernement, très inquiet, décide de l'épreuve de force. A la veille du 1<sup>er</sup> mai 1906 il fait arrêter, sous l'inculpation de complot (l'accusation s'effondrera), Pierre Monatte, correcteur d'imprimerie, membre du Comité confédéral et futur fondateur de *La Vie ouvrière* ainsi que Victor Griffuelhes et le trésorier confédéral, Albert Lévy.

Le 1<sup>er</sup> mai 1906 des heurts sévères se produisent à Paris en état de siège. La province se tient en retrait. L'action est un demi-succès mais des centaines de milliers de travailleurs ont, semble-t-il, participé au mouvement. Dans ce contexte, le vote de la loi sur le repos hebdomadaire intervenu le 13 juillet 1906 est apprécié comme « *une victoire confédérale* » mais Émile Pouget considère qu'elle « *ne s'appliquera que proportionnellement à l'effort ouvrier* ».

En tout cas, à la veille du Congrès d'Amiens, Victor Griffuelhes peut être satisfait. Seule, mais préoccupante, ombre au tableau, la CGT est isolée au plan international. Karl Legien, le secrétaire du Secrétariat international des centres nationaux des syndicats<sup>1</sup> ayant repoussé sa demande d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence internationale convoquée le 23 juin 1906 à Amsterdam, les questions de l'antimilitarisme, de la grève générale et la journée de huit heures, la

---

<sup>1</sup> Karl Legien est également secrétaire de la centrale syndicale allemande.

CGT n'y a pas participé. Les relations avec le Secrétariat international sont interrompues.

Dans ce contexte effervescent, il est clair que la CGT se trouve confrontée aux problèmes cruciaux de son devenir et doit donc définir sa stratégie et son identité. C'est une des tâches du IX<sup>e</sup> Congrès.

### **L'ordre du jour du Congrès d'Amiens**

L'ordre du jour du Congrès ne comporte pas moins de vingt-six questions auxquelles peuvent s'en ajouter d'autres, imprévues. La *Voix du Peuple* s'inquiète du fait mais les statuts sont formels : « *chaque syndicat a le droit de demander l'inscription à l'ordre du jour du congrès de telles ou telles questions qu'il lui plaît, et le comité et le bureau confédéraux ne sont que des organes enregistreurs* ». Les quarante-huit heures de débat prévues (six jours à raison de huit heures par jour !) n'accorderont que 110 minutes pour chaque sujet alors qu'il y a « *une ou deux questions qui, à elles seules, pourraient tenir – et tiendront peut-être- tout le Congrès* ».

Le Congrès démarre le 8 octobre à 10 heures passées. La séance est consacrée à l'élection de la Commission de vérification des mandats . A la reprise de séance, à 15 h 30, la Commission n'ayant pas terminé ses travaux le Congrès ne peut être constitué. En soirée un spectacle de cirque est offert aux congressistes par la Bourse du travail d'Amiens et l'Union coopérative.

Au matin du 9 octobre des contentieux de validation des mandats persistent encore. En définitive, le rapport de la Commission est adopté, un message de soutien aux travailleurs de Russie voté<sup>2</sup> ainsi qu'une motion condamnant l'attitude du *Réveil du Nord* (aux mains du député-mineur Emile Basly, ennemi déclaré de la CGT) et plus généralement de la presse bourgeoise à l'égard de la Confédération. Le Congrès enfin constitué peut véritablement ouvrir les débats à 14 h 30.

On passe tout de suite à la discussion, Victor Griffuelhes déclarant qu'il ne lira pas son rapport, chaque syndicat l'ayant déjà reçu. Le débat porte essentiellement sur la lutte pour les huit heures, la journée du 1<sup>er</sup> mai 1906, la non-participation de la CGT au Secrétariat international. La discussion sur la participation de la CGT au Secrétariat international donne à Victor Griffuelhes l'occasion de revenir sur l'expérience des conférences internationales dont il conclut à l'inefficacité. Auguste Keufer (Fédération du Livre) Pierre Coupat (Fédération des ouvriers mécaniciens) et Louis Niel proposent un ordre du jour affirmant le principe d'une participation de la CGT mais le Congrès le rejette en votant un ordre du jour conjointement signé de Paul Delessale et d'Émile Pouget engageant le Comité confédéral à demander « *l'inscription des questions précédemment refusées* » et à entrer, si nécessaire, « *en rapports directs avec les centres nationaux affiliés, en passant par-dessus le secrétariat international* ».

Le débat sur l'agitation pour les huit heures et le repos hebdomadaire, ainsi que le bilan à tirer de la grève du 1<sup>er</sup> mai 1906,

---

<sup>2</sup> La dimension internationaliste du Congrès se manifeste aussi par l'adoption d'un ordre du jour préconisant une campagne active « *pour l'étude, la pratique et l'extension de la langue internationale Espéranto et à créer à cet effet, partout où ce sera possible, des cours du soir pour tous les travailleurs* » et l'adoption d'une motion de soutien à Ferrer et Nakens victimes de la répression en Espagne.

révèlent les situations complexes dans lesquelles se sont trouvées des professions et les difficultés rencontrées. Les mécaniciens et le Livre critiquent des appréciations trop abruptes les concernant figurant dans le rapport du Comité confédéral. Guérard, des cheminots, juge le rendez-vous du 1<sup>er</sup> mai trop rigide et déclare : « *La décision de Bourges était inapplicable dans les chemins de fer. Comment voulez-vous que nos camarades quittent leur poste après les huit heures de travail ?* » Plus généralement il soulève la question de la valeur des votes de congrès et demande la représentation proportionnelle. En fait, les débats montrent que la mobilisation pour les huit heures, non seulement s'est traduite par des modalités diverses (grève totale ou départ des ateliers la huitième heure effectuée) mais a donné lieu à l'expression de revendications différenciées : certaines professions ont préféré revendiquer le droit au repos hebdomadaire de 24 ou 36 heures<sup>3</sup>, d'autres (tels les ouvriers agricoles du Midi) ont lutté pour les six heures. La Fédération du Livre s'est dans sa grande majorité dissociée de la lutte pour les huit heures préférant tenter d'obtenir les neuf heures dans le cadre de négociations au sein de commissions mixtes appuyées par des actions de grève. Le résultat de cette orientation s'est révélé mitigé.

Victor Griffuelhes réplique aux critiques, souligne à nouveau que les résultats du mouvement sont « *de premier ordre* » et que « *dans leur besogne [les organisations] ont à tenir compte des contingences et des milieux, tout en donnant à la résolution [de congrès] une interprétation devant se traduire par la plus grande réalisation de la réforme visée* ».

La discussion sur les huit heures reprend au matin du 10 octobre ; une résolution est adoptée à l'unanimité laissant « *au Comité confédéral le soin de fixer la date du mouvement pour la journée de huit heures après consultation des organisations intéressées* ». Une commission de vingt membres est désignée qui rendra son rapport dans le cadre de la séance consacrée à l'examen des rapports des commissions. Le rapport, présenté l'après-midi du 13 octobre, par Paul Delessale, propose de poursuivre la propagande pour les huit heures en liant celle-ci à la grève générale, de fixer au 1<sup>er</sup> mai de chaque année « *ce jour unanime de chômage* » mais de ne pas s'en tenir là. La commission formule un plan de propagande générale dans les termes suivants dont la connotation militaire est soulignée avec malice par le rapporteur :

« 1° *Grève générale par corporations que nous assimilerions aux manœuvres de garnisons ;*

2° *Cessation du travail partout et à date fixe, qui seraient nos « grandes manœuvres » ;*

3° *Arrêt général et complet, mettant le prolétariat en guerre ouverte avec la société capitaliste ;*

4° *Grève générale. – Révolution ».*

Le rapporteur propose également que soit créée au sein du Comité confédéral une *Commission de propagande des huit heures et de la grève générale* dont le budget serait alimenté par des cotisations volontaires des organisations et par une surcotisation égale à 10% des cotisations statutaires des fédérations et des Bourses du travail.

---

<sup>3</sup> Dès 1893, le repos du dimanche était respecté dans 93% des cas.

Ces propositions, adoptées à l'unanimité<sup>4</sup>, montrent que les dirigeants de la CGT entendent orienter le prolétariat par la grève générale, plutôt vers la Révolution que vers les huit heures qu'ils considèrent difficile d'arracher sur une grande échelle en société bourgeoise.

Le vote sur le rapport de la CGT (rapport du Comité confédéral présenté par les deux sections réunies) doit intervenir à la fin de la séance du matin du jeudi 11 octobre. A la demande de délégués, le Congrès accepte un vote distinct et par mandats sur chacun des rapports. Le rapport de la Section des fédérations recueille 815 voix, 106 se prononcent contre et l'on dénombre 18 bulletins blancs. C'est un succès pour la direction confédérale. Passé le Congrès, Victor Griffuelhes dans la *Voix du Peuple* se félicitera de ce vote dans les termes suivants : « *Dire que bien des camarades qui, à Bourges [1904], combattirent ardemment, acceptent la totalité de notre action, serait exagéré ! Mais on ne peut méconnaître ce fait indéniable, c'est que la forme modérée que prenait l'opposition, peut apparaître comme une atténuation des affirmations anciennes et par-là seulement peut s'expliquer le vote sur le rapport qui a groupé plus de 800 mandats* ».

Suite au bref débat qui s'est déroulé sur le rapport de la Section des Bourses présenté par son secrétaire, Georges Yvetot, le scrutin donne un résultat plus contrasté. Le rapport recueille 677 voix, 213 se prononcent contre et 48 bulletins blancs sont décomptés<sup>5</sup>. Le rapport sur la *Voix du Peuple* est lui aussi approuvé dans des proportions voisines. Le rapport de la Commission de contrôle financier est pour sa part adopté à mains levées.

Au soir du 11 octobre, les grands votes concernant la gestion politique du passé ont donc été émis, confortant les orientations de la direction confédérale.

### **La dimension revendicative du Congrès**

L'ordre du jour du Congrès prévoyant l'examen de toutes les questions inscrites, le débat s'ouvre sur le travail aux pièces mais devant le nombre d'orateurs inscrits la formation d'une commission dédiée est décidée. Certes Alphonse Merrheim force quelque peu la main au Congrès en présentant le résumé critique « *d'un ami juriste* » sur un projet gouvernemental de contrat collectif et fait adopter un ordre du jour de la Fédération de la métallurgie appelant à rejeter le projet du gouvernement. Le Congrès ne peut d'évidence poursuivre ses travaux selon le plan de discussion établi par l'ordre du jour. Chacun sait qu'un débat d'envergure doit avoir lieu sur les relations du syndicalisme et des partis politiques et que l'action anti militariste sera examinée. Cela prendra beaucoup de temps.

Afin de permettre au Congrès de débattre au fond de ces deux questions, décision est prise d'installer cinq commissions qui prépareront

---

<sup>4</sup> Au cours du débat certaines adjonctions sont proposées qui sont elles aussi adoptées. Ces adjonctions concernent notamment la suppression du travail aux pièces et à domicile, l'introduction dans les milieux ouvriers de « *l'idée de la commandite égalitaire pour préparer leur esprit à son application industrielle* » ; la définition d'un minimum des salaires en rapport avec les besoins de l'existence (à fixer dans chaque corporation et suivant les régions) ; la préconisation du travail à la semaine « le plus exactement rémunérateur » dans certaines professions ; l'interdiction pour les travailleurs de l'État ou les employés des services communaux de faire des heures supplémentaires dans l'industrie privée.

<sup>5</sup> Dans la foulée du Congrès, les 15 et 16 octobre, la section des Bourses tiendra une Conférence.

des rapports sur les questions figurant à l'ordre du jour<sup>6</sup>. Le vendredi 12 octobre le Congrès suspend, en conséquence, ses travaux pour permettre aux commissions de se réunir. Les rapports des commissions sont présentés au cours de la séance du samedi 13 octobre après-midi<sup>7</sup>. Deux rapports ne sont pas adoptés : celui concernant le timbre confédéral est renvoyé à une étude ultérieure, celui consacré à la formation d'unions départementales et régionales est renvoyé à la discussion de la Conférence des Bourses qui se tiendra dans la foulée du congrès syndical. Le rapport sur les relations entre la Bourse des coopératives socialistes et la CGT conclut qu'il n'y a pas besoin d'entente définitive entre les deux organismes, invite les syndiqués à devenir coopérateurs, les coopérateurs à se syndiquer et préconise que les membres des conseils d'administration des coopératives soient syndiqués. Il est adopté.

Le rapport consacré aux poisons professionnels et aux maladies qu'ils provoquent est lui aussi adopté, mandat étant donné au Comité confédéral d'organiser « *une campagne active pour hâter le vote d'une loi de protection des travailleurs et d'interdiction de certains produits et d'organiser l'action directe en cas d'insatisfaction légale* ».

La Commission des questions diverses présente un « *rapport très succinct sur les multiples questions soumises à son examen* ». Le Congrès suit l'ensemble des propositions de la Commission.

### **Les rapports syndicats partis**

Dès sa création la CGT a précisé ses relations avec l'État et les partis. Bien lui en a pris car elle s'est trouvée confrontée à des difficultés. Elle a du s'opposer aux tentatives de « domestication » conduites à son égard par d'anciens adeptes de la grève générale, qui tel Alexandre Millerand ont accepté des fonctions ministérielles, et tenté de corrompre des militants. Elle a du, d'autre part, faire face aux tentatives d'intimidations et de provocations de Clemenceau qui a notamment tenté, à la veille du 1<sup>er</sup> mai, de monter de toutes pièces un complot contre la CGT et a procédé à l'incarcération de trois de ses dirigeants.

S'agissant des partis la CGT est confrontée aux questions posées par l'unification des diverses écoles socialistes françaises réalisée en 1905 dans le Parti socialiste, Section française de l'internationale ouvrière (SFIO), et au fait que le Congrès socialiste qui doit se réunir à Limoges en novembre, a inscrit à son ordre du jour l'attitude à adopter à l'égard de la CGT. Le 23 avril 1905, le Congrès unitaire réuni salle du Globe à Paris a non seulement créé le Parti socialiste mais dégagé une orientation de « gauche » largement inspirée par Jules Guesde et Édouard Vaillant : le ministérialisme est condamné, les statuts comme le programme font référence à la lutte des classes, le socialisme est proclamé comme but (mais aucune référence n'est faite à Marx et au collectivisme) que l'on réalisera par la conquête d'une majorité parlementaire. Paradoxalement

---

<sup>6</sup> Première commission : continuation de la propagande des huit heures ; travail aux pièces ; réduction des heures de travail ; minimum de salaire ; repos hebdomadaire ; organisation de la propagande.

Deuxième commission : modifications aux statuts ; regroupement des syndicats de métiers ; rapports entre coopératives et syndicats.

Troisième commission : admission des syndicats dans les Bourses ; création de fédérations départementales et régionales.

Quatrième commission : suppression des poisons professionnels.

Cinquième commission : questions diverses.

<sup>7</sup> On a vu, ci-avant, le rapport de la Commission des huit heures et de la grève générale.

l'émergence de cette force politique nouvelle inquiète la majorité des militants de la CGT qui voient en elle le risque d'une concurrence et redoutent l'impérialisme d'un Parti socialiste au sein duquel Jules Guesde (ancien inspirateur de la Fédération nationale des syndicats installée dans l'ombre du Parti ouvrier français) dispose d'une influence notable et affirme sa conception d'un syndicalisme inféodé au parti, les syndicats étant les « *écoles primaires du socialisme* ». Ils craignent aussi les dérives opportunistes d'un socialisme parlementaire dont Jaurès est alors le porte-parole.

La Fédération du Textile, fortement enracinée dans le Nord et dirigée par des guesdistes, a proposé que le Congrès discute de la question « *des rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat* ». L'ordre du jour du Congrès a inscrit cette discussion en troisième point du débat qui sera consacré aux « *modifications aux statuts* ». En août, dans la *Voix du peuple* qui publie l'ordre du jour, Émile Pouget prend acte de la question posée mais dans un article intitulé « *Encore* » indique : « *ce n'est pas le Congrès d'Amiens, qui sous l'influence politicienne, brisera l'unité économique de la classe ouvrière* ».

La question vient l'après-midi du jeudi 11 octobre. La discussion va occuper trois séances. Elle s'achèvera le samedi 13 en fin de matinée.

L'opportunité d'ouvrir une discussion est débattue, des délégués considérant que la question est déjà résolue dans son principe et qu'il n'est pas utile d'y revenir. Vingt-deux délégués interviennent sur ce problème avant que le Congrès décide du débat et que la discussion proprement dite commence.

Victor Renard, secrétaire de la Fédération du Textile depuis 1903, ouvre la discussion et propose notamment que le Comité confédéral s'entende « *toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes, avec le Conseil national du Parti socialiste, pour faire plus facilement triompher les principales réformes ouvrières* ». De tradition guesdiste, Renard continue donc d'affirmer le besoin d'articuler l'action syndicale proprement dite et l'action politique (parlementaire). Certes, il ne défend plus la conception de Jules Guesde qui soumettait l'action syndicale à celle du Parti et n'affirme que le besoin d'une collaboration.

Cette position est combattue par ceux qui, de formation anarchiste, considèrent que l'action économique (syndicale) est essentielle et ne doit pas se mêler à l'action politique (parlementaire). Victor Griffuelhes s'est déjà fait l'expression de ce courant en écrivant : « *seul le refus du travail est du domaine prolétarien ; seule la grève fait surgir quotidiennement l'antagonisme patronal et ouvrier ; seule la grève générale fera surgir la libération définitive* ».

Une troisième position va s'exprimer, défendue par Auguste Keufer, secrétaire général de la Fédération du Livre depuis 1884, connu pour ses positions réformistes et ses références philosophiques au positivisme d'Auguste Comte. Keufer considère que la CGT « *tout en laissant à ses adhérents entière liberté politique hors le syndicat, n'a pas plus à devenir un instrument d'agitation anarchiste et antiparlementaire qu'à établir des rapports officiels ou officieux, permanents ou temporaires, avec quelque parti politique ou philosophique que ce soit* ». Plus généralement

il considère « *que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à l'action syndicale* ».

Comment s'organise le débat ? Après l'introduction de Renard, six délégués interviennent au cours de la première séance, quarante-deux sont inscrits pour la discussion. En définitive, le Congrès se met d'accord pour constater que trois courants s'étant révélés, neuf orateurs parleront à raison de trois par courant, Victor Renard étant autorisé à conclure. Philippe (Employés de commerce de Lille), Jean Parvy (Syndicat de la céramique de Limoges) et Victor Renard soutiendront la position du Textile, Auguste Keufer, L. Doizié (Bourse du travail de Cahors) et Pierre Coupât celle de la Fédération du Livre, Alphonse Merrheim (Fédération du Cuivre), Benoît Broutchoux (Mineurs du Pas-de-Calais) et Jean Latapie (Fédération de la Métallurgie) celle de l'indépendance absolue du syndicalisme à l'égard des partis et de l'État.

Dans son intervention Auguste Keufer expose très clairement ce qui oppose les socialistes et les libertaires : « *Ce que veulent les libertaires syndicalistes, ce n'est pas seulement repousser le parlementarisme pour lui préférer l'action directe, la pression exercée par les syndicats : non, leur but final est de supprimer l'État, de faire disparaître tout gouvernement de personnes, pour confier aux syndicats, aux fédérations, aux Bourses du travail, le gouvernement des choses, la production, la répartition, l'échange, c'est-à-dire le communisme libertaire et intégral.*

*Le Parti socialiste, au contraire, en attendant l'avènement final et très éloigné du pur idéal communiste, poursuit la suppression de la propriété et du patronat, pour instituer l'État socialiste-collectiviste, comme le régulateur du travail et le dispensateur de la richesse, par la conquête des pouvoirs publics.*

*Il y a entre ces deux solutions une opposition, au fond irréductible, et l'entente ne pourrait pas durer longtemps si elle devait se produire, entre les représentants des deux conceptions, et cela d'autant moins que les anarchistes accusent à l'avance l'État collectiviste de devenir plus despotique que l'État bourgeois* ». On l'a dit, Keufer oppose à ces positions une attitude pragmatique. Il préconise une action parallèle qui n'implique pas une entente officielle, et rejette la propagande libertaire (notamment l'antimilitarisme et l'antipatriotisme « *idées qui sont exclusivement du domaine individuel* »).

Au cours du débat, des ordres du jour sont proposés en opposition à celui du textile. Keufer dépose une résolution signée de dix-sept noms. L. Doizié dépose en compagnie de Vaysse, de Tulle, un texte préconisant « *la neutralité la plus absolue* » de la CGT et du Parti socialiste vis-à-vis l'un de l'autre et condamnant « *la politique d'abstention électorale dirigée le plus souvent contre un Parti qu'un grand nombre d'ouvriers considèrent comme le Parti de leur classe* ».

Louis Niel dépose également un texte appelant le Congrès à repousser « *toute espèce d'alliance avec tout parti ou secte politique que ce soit* » et à déclarer « *que le syndicalisme se suffit à lui-même pour réaliser son œuvre de lutte de classe en exerçant son action directement contre le patronat et contre toute force capitaliste d'oppression physique ou morale des travailleurs* ». Quatre autres ordres du jour sont déposés, signés au total par douze délégués qui condamnent la position du Textile. A l'inverse, Jacques Tillet de la Fédération de la Céramique, propose un

rapprochement entre la CGT et le Parti socialiste, sans création d'un organisme de coopération quelconque.

L'heure du vote a sonné. Le Congrès est tout d'abord appelé à se prononcer sur l'ordre du jour du Textile qui ne recueille que 34 voix (on dénombre 736 contre et 37 bulletins blancs)<sup>8</sup>.

Avant que le président ne mette aux voix les autres ordres du jour déposés, Victor Griffuelhes présente à son tour ce qui va devenir « *la Charte d'Amiens* ». Louis Niel déclare alors retirer son texte et se rallier à celui de Griffuelhes. Au nom du Livre, H. Jusserand fait de même déclarant néanmoins faire des réserves sur la grève générale, réserves que condamne Pierre Monatte au nom du Syndicat des correcteurs d'imprimerie.

Un vote de quasi-unanimité suit : l'ordre du jour Griffuelhes obtient 834 voix (on décompte huit voix contre et une abstention).

### **Antimilitarisme et antipatriotisme ?**

Après ce vote, le Congrès va se prononcer de manière bien moins nette à propos de l'antimilitarisme bien que Griffuelhes souligne que « *le vote du matin implique la continuation de la campagne antimilitariste* ». Le Livre déclare considérer que l'antimilitarisme ne relève pas du champ syndical mais de l'engagement des individus et des voix s'élèvent pour critiquer une action conçue de manière centralisée et permanente alors que des situations particulières (telle celle des ouvriers des arsenaux et de la marine de l'État) supposent des adaptations de formes d'agitation et se heurte à des limites objectives. Alors que, comme le rappelle Gauthier (Saint-Nazaire) le Congrès de 1900 considérait « *l'antimilitarisme comme un moyen de propagande et de lutte économique pour la suppression du salariat* » et s'en tenait à une action contre l'intervention de l'armée dans les grèves, Georges Yvetot, secrétaire de la Section des Bourses et par ailleurs secrétaire de l'Association internationale antimilitariste (créée en 1904 par les anarchistes) affirme dans son ordre du jour que « *la propagande antimilitariste et antipatriotique doit devenir toujours plus intense et plus audacieuse* » et « *peut seule compromettre la situation des arrivés et des arrivistes de toutes classes et de toutes écoles politiques* ». De fait Yvetot étend le champ traditionnel de l'anti-militarisme de la CGT en y intégrant l'anti-patriotisme. Il fonde ce faisant l'unité internationale du prolétariat sur la négation de l'idée de patrie.

Cette conception qui déplace l'axe des résolutions antérieures ne recueille que 488 voix (on dénombre 310 voix contre, 49 bulletins blancs et vingt-trois nuls) soit moins de la moitié des mandats représentés au Congrès.

A l'heure de la clôture une adresse est proposée pour que les délégués se séparent aux cris de « *Vive la révolution sociale par les travailleurs ! Vive le syndicalisme !* ». Le Congrès, en conformité avec les votes qu'il vient d'émettre, adopte l'adresse mais le compte rendu ne dit pas si elle fut exécutée.

### **Que propose la Charte d'Amiens ?**

Que faut-il penser de la Charte ? Les circonstances de sa rédaction sont aujourd'hui à peu près connues : le texte fut composé à la

---

<sup>8</sup> Victor Renard s'étant vu refuser la division de sa résolution pour le vote (autrement dit un premier vote sur les deux premiers alinéas, susceptible de rallier l'ensemble du Congrès et un second vote sur le reste du texte) demande aux partisans de la résolution du Textile de ne pas participer au scrutin. Il en résulte un déficit d'une cinquantaine de mandats.

terrasse d'un café amiénois par semble t'il cinq militants : Paul Delessale, Victor Griffuelhes, Alphonse Merrheim (ou André Morizet), Louis Niel et Émile Pouget. Pouget a d'évidence tenu la plume, en témoigne le terme « *besogne* » cher à l'ancien directeur du journal anarchiste *Le Père Peinard*. L'attaque du texte se situe en droite ligne de la rédaction de l'article 1.2 des statuts adoptés en 1902 qui déclarait : « [La CGT] *groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salarial et du Patronat* ». L'opposition radicale existant entre classe ouvrière et classe capitaliste enlève toute pertinence à l'affirmation de « neutralité » chère aux réformistes et la séparation guesdiste de la lutte politique et de la lutte économique, la prééminence politique qui est affirmée, ne résistent pas à l'affirmation d'un syndicalisme ayant pour but la réalisation de la Révolution. Le rapport salarial déclaré conflictuel et sa nature strictement économique fondent le syndicat comme « *groupement essentiel* » chargé d'une double besogne, immédiate et d'avenir. Autrement dit organisme de défense et de conquête jusqu'à la prise en mains de la société. Une fois cela affirmé, l'extérieur du syndicalisme, et singulièrement la politique largement conçue comme incarnée par le parlementarisme et la conquête légale de l'Etat, sont considérés secondaires. Les partis sont mis sur le même plan que les sectes (le mot a intrigué mais paraît désigner les organisations anarchistes). Au fond, la Charte d'Amiens affirme le refus simultané de l'apolitisme réformiste, du parlementarisme socialiste, de la chapelle libertaire.

On observera que l'État n'apparaît pas de manière explicite dans le texte. L'absence surprend, révélatrice peut-être des ambiguïtés existant dans la conscience théorique de la question. Doit-on ranger au rang du paradoxe ou de l'inattention du Congrès le fait que le rapport sur les accidents du travail soit adopté à l'unanimité bien qu'il affirme « *nous exigeons de nos parlementaires une loi réparatrice et qui ne prête pas à confusion* » ? Plus généralement demeure implicite la question de l'expropriation capitaliste qui suppose, en concomitance, une relève administrative par les syndicats sans que la question des formes de substitution soit évoquée.

Le silence de la Charte d'Amiens sur des questions aussi lourdes nourrira beaucoup de débats, à l'heure de la Révolution d'Octobre et ouvrira sur des interprétations diverses dont les échos sont encore sensibles aujourd'hui. En affirmant le syndicalisme comme pansyndicalisme, autrement dit comme le moyen capable de provoquer et de réaliser une révolution sociale radicale fondée sur une auto-organisation des producteurs, la Charte d'Amiens a, en tout cas, installé dans le paysage social international une conception syndicale profondément originale.

Non seulement le Congrès d'Amiens a placé la CGT sur une ligne d'indépendance, mais conforté pour quelques années une orientation syndicaliste révolutionnaire qui constitue une prise de position, une réponse globale, qui ne résistera pas à des secousses de l'histoire qu'il était difficile de penser en 1906.

## La Charte d'Amiens

Ce texte est à l'origine « l'ordre du jour Griffuelhes »

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... :

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.

## Résolution du Textile

Considérant qu'il n'y a pas lieu de se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition, en dehors de l'organisation syndicale, afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

Considérant que les élus du Parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste, par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'État ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit aux travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaire, etc.

Le Congrès décide : Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.